

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC DU 18 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi dix-huit janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie ARIBAUD
Mme Barbara ATKINSON
M. Patrick BALLANGER
M. Bernard BARBEAU
M. Stéphane BERTIN
M. Cyril BLANCHARD
Mme Nathalie BONNIN
M. Franck CAVALLIER
M. Grégoire CHAMBON
M. Patrice CLINQUART
M. Christophe DUPRAT
M. Charles ELEGBEDE
Mme Catherine FROMENTIN

M. Flavien GARREAU
Mme Isabelle GARROUSTE
Mme Sylvie GROISARD
M. Samuel HERCEK
Mme Christine LANG
Mme Isabelle MARTIN
Mme Elodie MOLINA
M. Francis RIETHER
Mme Joëlle RONZEAUD
Mme Isabelle ROUCHON
Mme Radia SELMI
Mme Marie-Noëlle VINCENT
M. Pascal ZERENI

Etaient représentés :

M. Claude DESBATS représenté par M. Bernard BARBEAU
M. Jean-Philippe MONMARTY représenté par M. Christophe DUPRAT
Mme Isabelle FAUVET représentée par M. Grégoire CHAMBON

Secrétaire de Séance : Mme Catherine FROMENTIN

Date de la convocation : lundi 11 janvier 2021

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	26
Représentés :	3
Excusés :	0
Absents :	0
Votants :	29

OAİM (Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain) Parc des Jalles – Avis de non-adhésion de la Commune
(Rapporteur : Monsieur le Maire)

OAIM (Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain) Parc des Jalles – Avis de non-adhésion de la Commune

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

L'OAIM (Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain) mentionnée à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme a pour objectif de permettre à Bordeaux Métropole d'agir en qualité de maître d'ouvrage pour la valorisation des espaces naturels et agricoles du Parc des Jalles, en partenariat avec les acteurs concernés.

Le projet de futur OAIM Parc des Jalles a donné lieu à plusieurs réunions, groupes de travail et comités de pilotage, ainsi que des journées de concertation pour rassembler élus, acteurs du territoire et grand public.

Au cours de ces différentes rencontres, la Commune de Saint-Aubin de Médoc a attiré l'attention des services en charge de l'élaboration de ce dossier sur :

- La non prise en compte de la spécificité forestière de la Commune ;
- Les risques générés par une fréquentation accrue d'un public non sensibilisé au milieu forestier et susceptible de porter atteinte à la biodiversité ;
- Un dispositif de gouvernance qui priverait la commune de la libre administration d'une partie de son territoire et plus particulièrement de 100 hectares de forêt de production gérée durablement.

A ces questions, aucune réponse satisfaisante n'a été apportée.

De plus, le fil conducteur du futur Parc des Jalles est l'eau. Elle s'exprime à travers différentes thématiques : l'économie, l'agriculture, les espaces naturels et le tourisme.

Or, à ce jour, l'identité forte du territoire de Saint-Aubin de Médoc reste la forêt de production, activité qui n'a pas sa place au sein de ce parc métropolitain.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de ne pas adhérer à l'OAIM du « Parc des Jalles ».

Ce positionnement de la commune doit être entériné par le Conseil de Bordeaux Métropole du 29 janvier 2021.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « CONTRE » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme :

En Mairie le : 19 janvier 2021

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'CDUPRAT'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'C.M. de SAINT-AUBIN de MEDOC' around the perimeter and a central emblem featuring a star and other heraldic elements.

Christophe DUPRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213303761-20210118-DEL03-18012021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2021